

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°81 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 16 au 22 octobre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 octobre 2017, au moins 456 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

| TABLE DES MATIERES | PAGES |
|---|--------------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i> | <i>3</i> |
| <i>0. INTRODUCTION.....</i> | <i>4</i> |
| <i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i> | <i>4</i> |
| <i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i> | <i>4</i> |
| <i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS.....</i> | <i>4</i> |
| <i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i> | <i>5</i> |
| <i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LA RIVIERE.....</i> | <i>5</i> |
| <i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES.....</i> | <i>6</i> |
| <i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS.....</i> | <i>6</i> |
| <i>I.4 DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS.....</i> | <i>7</i> |
| <i>I.5.DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i> | <i>8</i> |
| <i>I.6 ACTES D'INTIMIDATIONS FAITS PAR LES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i> | <i>8</i> |
| <i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i> | <i>9</i> |
| <i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i> | <i>10</i> |

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

ECOFO : Ecole Fondamentale

FNL : Front National de Libération

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU-Femmes :

PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers

PJ : Police Judiciaire

PNB : Police Nationale du Burundi

RBP+ : Réseau Burundais des personnes vivant avec le VIH

RDC : République Démocratique du Congo

SNR : Service National de Renseignement

VBG : Violence Basée sur le Genre

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes tuées dont 4 cadavres, 2 portées disparues, 1 torturée, 9 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Le phénomène de cadavres continus à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligenté, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Une personne tuée en commune et province Rumonge

En date du 21 octobre 2017, Moussa Ibrahimu Nduwayo a été tué par balle tirée par un policier qui assurait la garde du cachot de police à Rumonge. Cette victime résidait sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge. Il était accusé de vol qualifié. Des sources policières indiquent qu'il a été abattu lors d'une tentative d'évasion mais sa famille indique que des zones d'ombres entourent cette prétendue évasion. C'est dans ce même cachot qu'un autre détenu se serait donné la mort au début du mois de septembre 2017. Un policier du nom de Domitien Nyabenda qui était poursuivi de tentative d'assassinat contre le procureur de la République à Rumonge alors que d'autres sources disent qu'il a été tué.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée et cinq blessées en commune Mugina province Cibitoke

En date du 16 octobre 2017, vers 21 heures, Josiane Inamahoro, jeune fille, âgée d'au moins 15 ans, a été tuée et 5 autres personnes de la même famille ont été grièvement blessées suite à une grenade lancée sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke. Selon les sources sur place, un groupe de personnes non identifiées munies de grenades a attaqué le ménage d'un certain Ismaël Ntacobita, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, âgée de 52 ans, au moment où tous les membres de la famille étaient à table et ont lancé une grenade à l'intérieur de la maison. Les mêmes sources ajoutent que certaines victimes ont été conduites à l'hôpital de Cibitoke pour subir des soins intensifs tandis que d'autres ont été transférés à Bujumbura. Deux personnes ont été déjà arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 2017, vers 2 heures du matin, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Charles Ndaruzaniye, âgé de 62 ans, a été tué. Il était marié et père de 5 enfants, veilleur d'une boutique appartenant à un commerçant nommé Salvator Ndikumana dit Kabosi. Les sources sur place font savoir qu'un groupe de bandits a attaqué ce veilleur à son poste d'attache et l'a étranglé puis partis sans rien voler. Les mêmes sources ajoutent que les voisins sont vite intervenus mais la victime était déjà dans un état critique et a rendu l'âme vers 3 heures du matin à l'hôpital où elle avait été évacuée.

1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LA RIVIERE

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 17 octobre 2017, un corps sans vie d'une femme du nom de Julie Niyokwizigira, âgée de 35 ans, a été retrouvée poignardée dans sa maison, sur la colline Rushemeza, zone, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, la femme a été retrouvée dans sa maison située sur cette colline. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes précisent les mêmes sources. Les sources sur place disent que la victime avait disparu depuis le 14 octobre 2017.

Un corps sans vie retrouvé en commune Matongo, province Kayanza

En date du 17 octobre 2017, un corps sans vie d'Aline Nijimbere a été aperçu par la population dans la rivière Nyawisesera située sur la colline Burarana, commune Matongo, province Kayanza. Les informations émanant de la police disent que la jeune fille se serait noyée dans cette rivière.

Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Brururi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2017 indique qu'en date du 15 octobre 2017, un cadavre d'une femme du nom de Frédiane Kankindi a été retrouvé dans la rivière Jiji, selon des sources sur place. Son mari, militaire, est pointé du doigt de l'avoir tuée. Il a été arrêté puis conduit au cachot de police de Bururi pour des raisons d'enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2017 indique qu'en date du 15 octobre 2017, dans la matinée, un cadavre d'un prénommé Concilie, une dame âgée d'une vingtaine d'années, mère de deux enfants, a été retrouvée sur la colline Kagwa, zone Bamba, commune et province Bururi, selon des sources sur place.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée puis portée disparue en commune et province Gitega

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2017 indique que Fabrice Niyomwungere, un Imbonerakure de la sous-colline Mwayi, colline Rutegama, commune et province Gitega a disparu il y a trois semaines. Selon des sources sur place, Fabrice est monté sur la moto de deux Imbonerakure venus de Bujumbura et on ne l'a plus revu. Ses amis ont entrepris des recherches mais ils ne l'ont pas trouvé.

Une personne portée disparue en commune et province Muramvya

Un sous-officier du nom de Gaston Cishahayo, originaire de la commune Mabanda, province Makamba, attaché au commissariat de police de Muramvya est introuvable depuis le 19 octobre 2017 vers 17 heures. Selon des sources sur place, Gaston s'est rendu à Bujumbura le même jour et il est revenu à Muramvya dans l'après-midi. Il est sorti de la maison vers 14 heures et on ne l'a plus revu depuis lors. La même source indique que Gaston Cishahayo était un ancien combattant du mouvement FNL avant son intégration dans les corps de sécurité et de défense nationale.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne torturée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 16 octobre 2017, Lewis Nyandwi alias Wakenya, handicapé et sentinelle au port de pêche de Mukungu a été torturé par Audace Nduwayo, chef de zone Mukungu en compagnie des policiers de la position locale en commune Nyanza-lac, province Makamba. Le chef de zone l'accusait de collaborer avec le mouvement rebelle de Yakutumba œuvrant à l'est de la RDC.

1.4 DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 18 octobre 2017, le nommé Muntunibanga, originaire de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été arrêté au bureau de la commune Mutimbuzi sur l'ordre du président du conseil communal de Mutimbuzi Jérôme Nzokirantevye. Selon nos sources, le président du conseil communal avait dit à Muntunibanga qu'il ne veut plus le voir au bureau de la commune Mutimbuzi parce qu'il avait quitté le parti CNDD-FDD. La victime a été incarcérée au cachot de police de la commune Mutimbuzi.

Une personne arrêtée en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 16 octobre 2017, Rogatienne Niyonzima du site des déplacés de Mbuye, âgée de plus de 40 ans, a été arrêtée dans la soirée par des éléments du SNR et incarcérée au cachot de la police judiciaire de Muramvya. Les sources sur place indiquent qu'elle a été appréhendée lorsqu'elle était dans l'un des bistrot du site. Les mêmes sources précisent qu'elle a été embarquée à bord d'un véhicule aux vitres teintées et amenée au cachot de la police judiciaire de Muramvya. Rogatienne Niyonzima serait accusée de faciliter certains déplacés du site de Kibumbu de fuir vers le Rwanda. Les membres de sa famille craignent pour sa sécurité.

Une personne arrêtée en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à Ligue Iteka en date du 22 octobre 2017 indique qu'en date du 12 octobre 2017, un prénommé Aaron, chauffeur, âgé de 32 ans, a été arrêté à la frontière Gasenyi-Nemba, colline Bishisha, zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, Aaron a été accusé d'avoir livré le secret aux rapatriées qui rentraient du Rwanda de cacher leur argent et de ne plus dire à la PAFE qu'ils viennent du camp de réfugiées de Mahama pour que leurs biens ne soient piller par des policiers et des Imbonerakure. Le commissaire provincial de la PNB l'a arrêté et l'a conduit au cachot de la PJ Kirundo.

Une personne arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 16 octobre 2017, Jean Claude Bihumugani, résidant sur la colline Bugorora en commune Rusaka, province Mwaro, enseignant à l'ECOFO Bugorora a été arrêté et conduit au cachot de la PJ Mwaro par la police. Selon des sources sur place, il a été accusé de posséder une grenade dans sa maison, chose qu'il nie catégoriquement. Selon Jean Claude, il est en conflit avec un Imbonerakure de la même colline ce qui serait à l'origine de son arrestation. L'arrestation a eu lieu sans aucune preuve car il n'y a pas eu de fouille perquisition.

Cinq personnes arrêtées en commune et province Rutana

Dans l'après-midi du 21 octobre 2017, cinq personnes ont été arrêtées par l'administrateur de la commune Rutana, Isidora Nkundizanye en compagnie des jeunes Imbonerakure dont Désiré Nduwimana, Isidore Sindabakira et Sinzumunsi du parti au pouvoir, CNDD-FDD sur la colline Jomati, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, elles ont été accusées de tenir une réunion illégale avec une députée Godeberte Hatungimana de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI. Selon des sources sur place, cette dernière a été tabassée par ces Imbonerakure. Les membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA en province Rutana dénoncent l'intimidation subie par les membres de ce parti.

1.5.DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2017 indique que dans la nuit du 9 au 10 octobre 2017, sur la colline centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, une fillette N.G âgée de 13 ans, a été violée par Léonidas Bigirimana âgé de 17ans. Selon nos sources, la victime a été accompagnée et suivie par RBP+ au moment où l'auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Bubanza puis transféré à la prison centrale de Bubanza.

1.6 ACTES D'INTIMIDATIONS FAITS PAR LES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Découvertes des tenues policières chez des Imbonerakure en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 19 octobre 2017, sur la colline Ruzingati en commune Gahombo, province Kayanza, les policiers ont saisi les boissons prohibées vendues par des Imbonerakure Roger et Gérard et ils ont également trouvé deux tenues policières et des bottines. Ces Imbonerakure se sont enfuis et ils n'ont pas été retrouvés.

Attaque au domicile d'un membre de la société civile en commune Matongo, province Kayanza

En date du 18 octobre 2017, sur la colline Ruganza-Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, vers 1 heure du matin, Spès-Caritas Inarukundo a été attaqué chez elle par des Imbonerakure, dont Amédée, armés de machettes. Un policier est intervenu et a pu désarmer un Imbonerakure et tous ont pris la fuite. Ce policier est resté pour surveiller la maison de Spès-Caritas Inarukundo sur ordre du Gouverneur de province. Elle est accusée de faire de la politique qui inciterait la population à ne pas voter pour le parti au pouvoir en 2020 à travers des associations qu'elle dirige, financées par ONU-

femme. Spès-Caritas Inarukundo travaille au CDS Matongo et elle est activiste de la société civile à Matongo.

Une personne intimidée en commune et province Gitega

En date du 19 octobre 2017, vers 9 heures du matin, un prénommé Jules membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, habitant au quartier Magarama au lieu communément appelé Place tout près de la Cour d'Appel de Gitega, a été arrêté et fouillé sans mandat à son domicile par un prénommé Onésime, agent du SNR à Gitega accompagné d'Audace surnommé Makado, De Corps de police à Gitega ainsi qu'un policier armé d'une Kalachnikov.

Jules a été relaxé suite à l'intervention de l'Honorable Thérance élu dans la circonscription Gitega au sein de la coalition Amizero y'abarundi.

II. AUTRES FAITS RAPPORTES

Destruction d'une tombe en province Kirundo

Dans la nuit du 18 octobre, la tombe de l'administrateur Stany Misago enterré le 12 octobre 2017 a été détruite par des hommes non encore identifiés selon des sources sur place. Sa famille vit dans une peur panique et se demande qui peut faire cet acte ignoble alors que les Imbonerakure font des rondes nocturnes.

Un détenu attrapé avec un fusil en commune et province Bubanza

En date du 22 octobre 2017, en commune et province Bubanza Samuel Ndikumana surnommé Général, détenu à la prison centrale de Bubanza a été attrapé avec une arme à feu de type pistolet lorsqu'il était tout près de l'hôtel Amis du savoir de Bubanza. Selon nos sources, Samuel Ndikumana était incarcéré à la prison de Bubanza pour assassinat. Il a été ensuite conduit au cachot de la police de Bubanza.

Tentative d'assassinat en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 18 octobre 2017, en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un policier du nom de Salvator Kinuma a tiré et blessé par balles sa femme Jeannette Niyongere. Ce policier a pris fuite vers la zone urbaine de Kamenge mais il a été arrêté puis conduit au cachot de police de la zone Rubirizi.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des enlèvements, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres est également signalé dans ce bulletin.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en complicité avec les administratifs constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des jeunes de la ligue Imbonerakure, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;